

ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT

De: ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT
Envoyé: lundi 15 mai 2023 08:18
À: rachida.bakhiyi@developpement-durable.gouv.fr
Cc: ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT; ARS-CVL-DD36-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT
Objet: RE: AENV - Carrière de Selles sur Nahon - Demande de contribution
Catégories: traitement Livia

Bonjour, vous m'avez transmis pour avis le 13/04/2023 le projet de renouvellement de l'autorisation d'exploiter et d'extension de la carrière de silice globulaire de Selles sur Nahon (36), exploitée par la société IFB REFRACTORIES.

La lecture du dossier appelle de ma part les observations suivantes :

- La demande a dans pour but de pérenniser l'alimentation de l'usine de fabrication de produits réfractaires de Buzançais. La surface sollicitée est de 4 ha 06 a 97 ca, pour une surface d'extraction d'environ 2 ha et une durée demandée de 30 ans. La durée de campagne d'extraction sera de 2 semaines tous les 2 ans environ.
- La problématique de la ressource en eau potable a bien été prise en compte. Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection AEP.
- L'environnement du projet est bien décrit. Il est situé à Selles-sur-Nahon, lieu-dits la Briquetterie et Puits Saint Genou. L'environnement est essentiellement agricole avec quelques habitations isolées. L'habitation la plus proche est située à 130m de la zone du projet.
- Le porteur de projet retient les émissions sonores et atmosphériques (poussières, gaz d'échappement) liées à l'exploitation du site comme étant susceptible d'avoir un impact sur la santé des populations voisines. Il conclut à un impact négligeable compte-tenu de la durée de campagne d'extraction (2 semaines tous les 2 ans). Cette analyse est recevable.
- Par ailleurs, des mesures de réduction, de limitation et d'évitement sont prévues afin de limiter ces nuisances (limitation de vitesse de véhicules, insonorisation, arrosage des pistes par temps sec,...)
- Concernant les nuisances sonores, le pétitionnaire prévoit de réaliser un contrôle sonométrique lors de la campagne d'extraction afin de vérifier le respect des exigences réglementaires au droit des habitations les plus proches du projet et en zones à émergence réglementée. En cas de dépassement de ces émergences, celui-ci devra prendre toutes les mesures nécessaires pour y remédier.

En conclusion, l'étude est satisfaisante et proportionnée aux enjeux de santé des populations.

J'émet un avis favorable sous réserve de ma remarque formulée ci-dessus. *Le présent courriel sera enregistré sous GUN.*

Mme Livia ORIAN (02.38.77.31.39) reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer mes cordiales salutations.



Christophe CORBEL
Ingénieur Sanitaire
Responsable du département Santé-Environnement
Direction de la Santé Publique et Environnementale
Tél : 02 38 77 47 95
Courriel : christophe.corbel@ars.sante.fr

De : robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr <robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : jeudi 20 avril 2023 16:39

À : ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT <ARS-CVL-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr>

Objet : AENV - Carrière de Selles sur Nahon - Demande de contribution

Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique.

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale dont les données de référence sont précisées en partie 2, vous êtes invités, conformément à l'article D.181-17-1 du code de l'environnement, à déposer une contribution.

Vous devez transmettre la réponse au plus tard à la date d'échéance indiquée en partie 3. Les modalités de dépôt de la réponse y sont également précisées.

Vous serez informés des suspensions et réactivation des délais de la phase d'examen, ainsi que de l'actualisation de l'échéance de réponse.

Partie 1 : administration en charge du dossier

Administration en charge du dossier : DREAL CVL - UID 18-36 - Sub2-36

Agent : BAKHIYI Rachida

Courriel de contact : rachida.bakhiyi@developpement-durable.gouv.fr

Partie 2 : données de référence de l'AIOT et du dossier concerné

IFB REFRACTORIES

La Frauderie - La Tuilerie

36180 Selles-sur-Nahon

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 13/04/2023

Le numéro d'AIOT est : 0010002891

Partie 3 : pour le bon déroulement de la procédure, vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes

Cette correspondance appelle une réponse.

Cette réponse doit impérativement être déposée en cliquant sur ce [lien](#)

(Le document téléversé ne doit pas dépasser 1020 Mo et doit être au format PDF ou ZIP)

Une échéance de réponse est fixée au : 15/05/2023

Partie 4 : documents téléchargeables

Veillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce [lien](#)

Bien cordialement,

Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : rachida.bakhiyi@developpement-durable.gouv.fr

Nos ministères agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !